

---

**ARRÊTÉ**  
**N°2020-07-6**

---

**Portant désignation de Monsieur Olivier DELAPORTE,  
Vice-président, comme représentant du Président de la Communauté d'agglomération  
au sein de la Commission des concessions et des délégations de services publics (CCDSP)  
et de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).**

**LE PRÉSIDENT,**

Vu les articles L. 1410-1 et suivants, L. 1411 -1 et -5, L. 1413-1, L. 2121-21 et D. 1411-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.1121-1, L.1121-3 ;

Vu l'article 38 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le règlement intérieur des assemblées de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°D2020.07.01, du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant sur l'élection du Président de Versailles Grand Parc. Mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n°D2020.07.2, du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant sur la détermination du nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n°D2020.07.3, du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant sur l'élection des Vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n°D2020.07.4, du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant sur l'établissement du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc et la désignation de ses membres élus. Mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n°D2020.07.5, du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant sur le débat sur le Pacte de gouvernance pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n°D2020.07.6, du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant sur la délégation de compétences au Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n°D2020.07.10, du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant sur Commission des contrats de concessions et des délégations de service public (CCDSP) et Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Création, composition et élection de ses membres pour la mandature 2020-2026 ;

-----

- Les articles L. 1410-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales énoncent que les collectivités territoriales souhaitant mettre en place des concessions doivent créer une Commission des contrats de concessions et des délégations de services publics (CCDSP).

Conformément à l'article L1411-5 du Code général des collectivités, cette commission est composée du Président de la collectivité, ou de son représentant nommé par arrêté, qui la préside et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales énonce que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le président de l'EPCI ou son représentant nommé par arrêté, est composée de 6 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, et de représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

- Lors du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, ont été élus :
  - 1) les membres suivants de la Commission des contrats de concessions et des délégations de services publics (CCDSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1. M. Pascal THÉVENOT	1. M. Luc WATTELLE
2. Mme Marie-Hélène AUBERT	2. M. Jacques ALEXIS
3. M. Stéphane GRASSET	3. M. Patrice BERQUET
4. M. Marc TOURELLE	4. M. Richard DELEPIERRE
5. M. Olivier LEBRUN	5. Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER

- 2) les représentants suivants du Conseil communautaire au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1. M. Pascal THÉVENOT	1. M. Luc WATTELLE
2. Mme Marie-Hélène AUBERT	2. M. Jacques ALEXIS
3. M. Stéphane GRASSET	3. M. Patrice BERQUET
4. M. Marc TOURELLE	4. M. Richard DELEPIERRE
5. M. Olivier LEBRUN	5. Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER
6. Mme Sonia BRAU	6. M. Philippe BENASSAYA

Ainsi que les associations suivantes :

- Essor de Versailles,
  - Vélo Versailles Grand Parc VéloVGP,
  - Amis de la Vallée de la Bièvre,
  - Association des Amis des Forêts de Versailles et Fausses-Reposes ;
-

**ARRÊTE :**

**Article 1)** Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud, Vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, est désigné représentant du Président au sein de la Commission des contrats de concessions et des délégations de services publics (CCDSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

**Article 2)** Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud, Vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, est désigné représentant du Président au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

**Article 3)** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la trésorière de Versailles municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

**Article 4)** L'arrêté sera notifié aux intéressés et affiché aux lieu et place ordinaires.

Fait à Versailles,

Le

- 7 AOUT 2020



Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié à **Monsieur Olivier DELAPORTE**

Le - AOUT 2020

*de Mazières*  
Le Président,  
**François de MAZIÈRES**  
Maire de Versailles





## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20200807-2020076AR-AI

**Numéro de l'acte :** 2020076AR  
**Date de décision :** vendredi 7 août 2020  
**Nature de l'acte :** AI  
**Objet :** Arrêté n°2002-07-6 portant désignation de Monsieur Olivier DELAPORTE, Vice-président, comme représentant du Président de la Communauté d'agglomération au sein de la Commission des concessions et des délégations de services publics (CCDSP) et de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).  
**Classification :** 5.3 - Désignation de représentants  
**Rédacteur :** Christelle BOURGEOIS  
**AR reçu le :** 13/08/2020  
**Numéro AR :** 078-247800584-20200807-2020076AR-AI  
**Document principal :** 99\_AI-Arrêté n°2020076.pdf

#### Historique :

13/08/20 08:32	En cours de création	
13/08/20 08:33	En préparation	Christelle BOURGEOIS
13/08/20 08:33	Reçu	Christelle BOURGEOIS
13/08/20 08:33	En cours de transmission	
13/08/20 08:34	Transmis en Préfecture	
13/08/20 08:40	Accusé de réception reçu	
13/08/20 08:44	Accusé de réception reçu	Christelle BOURGEOIS

